



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

Liste des délibérations adoptées
Séance du Conseil Municipal
LUNDI 19 DECEMBRE 2022
À 18 h 00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12, puis 13
Nombre de pouvoirs valides : 01
Nombre de votants : 13, puis 14
Date de la convocation : 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf décembre, dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Mairie sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX, M. Christophe DAZY, Mme Françoise SOL, M. Bruno VERPRAET, Francine LEBERT, Mme Pascale DURAND, M. Daniel VIVIEN, Mme Sandrine DELAMARRE, M. Jean-Louis RICHARD, M. Eric LAVY et M. Vincent ERRET (arrivé à 18h32).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GALLOIS à M. Jean-Louis RICHARD.

Absents non excusés : Mme Baptistine BOIVIN et M. Vincent ERRET (jusque 18h32).

Madame Blandine VIÉ-FORBOTEUX en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Délib. N° 2022-12/01 : Nomination d'un secrétaire de séance

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/03 : Compte-rendu des décisions prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/04 : Admission en non-valeur – Budget principal

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/05 : Décision budgétaire modificative n°3

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/06 : Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 – Accueil périscolaire du matin et du soir, de la cantine et du mercredi récréatif

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/07 : Fixation des tarifs 2023 – Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Arrivée de M. Vincent ERRET à 18h32

Délib. N° 2022-12/08 : Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/09 : Adhésion à la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

Délib. N° 2022-12/10 : Avant-projet de délibération de participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

PRIS ACTE FAVORABLEMENT par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme VIÉ-FORBOTEUX et M. DAZY).

Délib. N° 2022-12/11 : Délibération de participation en prévoyance dans le cadre de la labellisation

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

A Pierry, le 26 Décembre 2022

Le Maire,
Eric PLASSON

